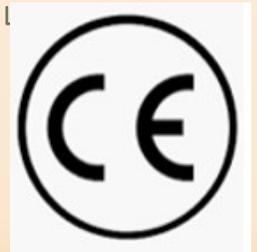


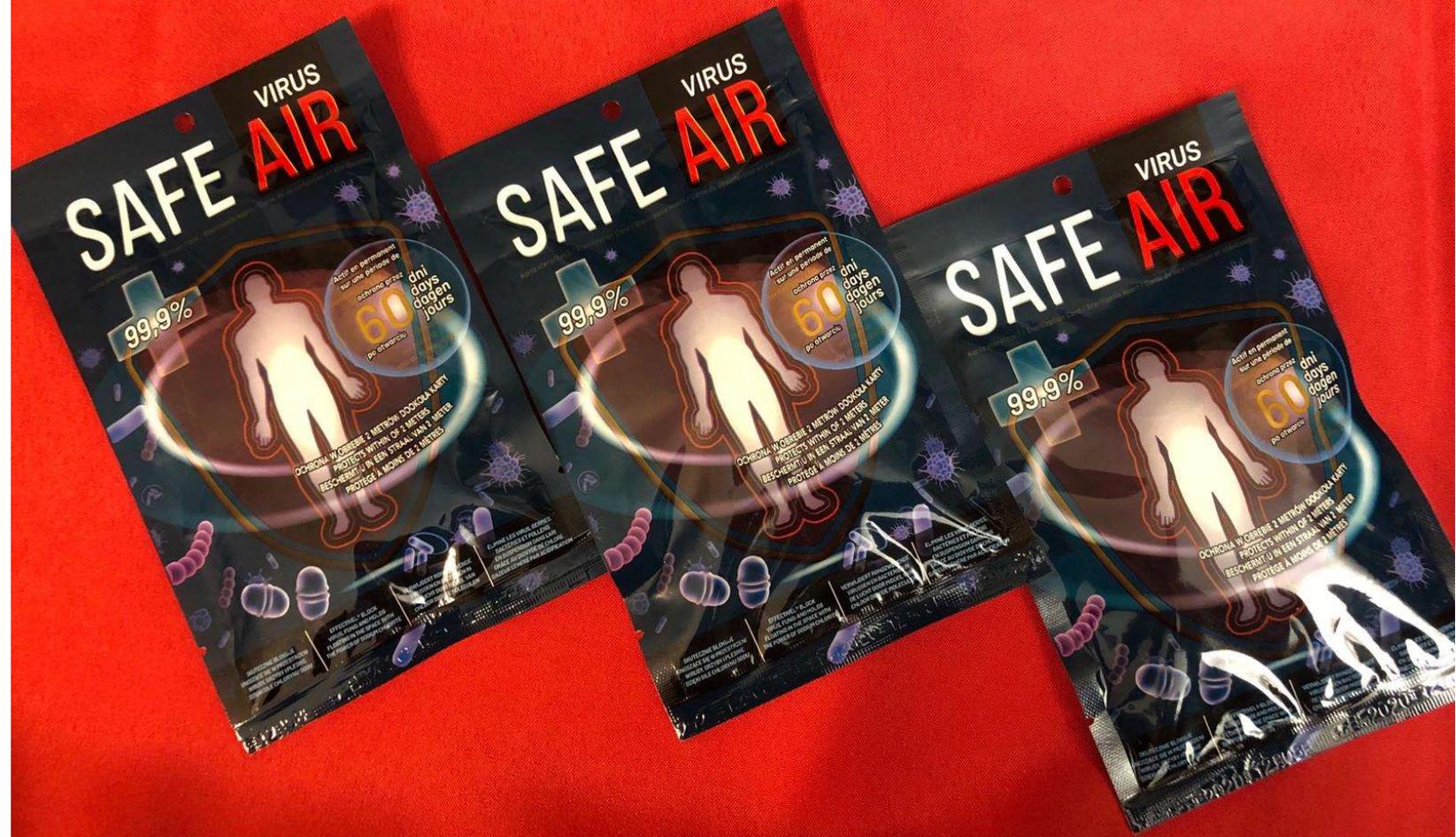
SAFE AIR



PRESENTATION CARTE DE DESINFECTIION DE L'AIR AU DIOXYDE DE CHLORE **SAFE AIR**

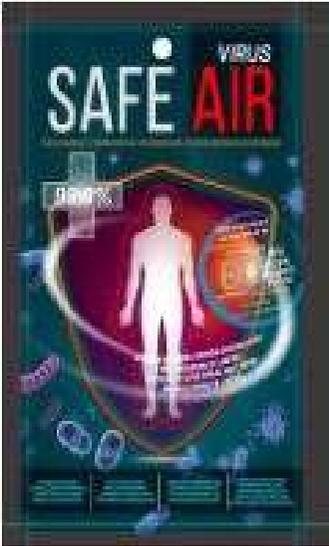
BLOQUE **LES VIRUS**, GERMES, BACTÉRIES ET POLLENS EN SUSPENSION DANS L'AIR GRÂCE AU DIOXYDE DE CHLORÉ
PROTECTION DEUX MOIS APRÈS OUVERTURE











SAFE AIR[®]



- + Bloque 99,9% **des virus**, germes et bactéries
- + Simple à utiliser / à porter sous forme de carte
- + Actif en permanent pendant 60 jours
- + Désinfecte
- + Certifié CE

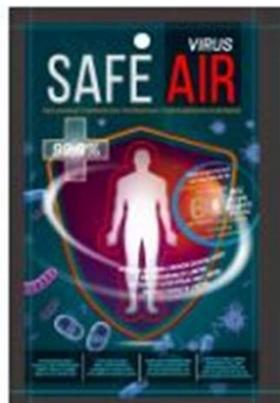


Le pack



Visuels:





Caractéristiques principales :

Moyen efficace, facile et le moins cher de désinfecter l'air qui vous entoure et de vous protéger.

- Contient du chlorite de sodium (NaClO_2) comme ingrédient actif.
- Rejet de dioxyde de chlore (ClO_2)
- Efficace pendant 60 jours dans un rayon de 1 à 2 mètres
- Conçu aussi pour les voyages, l'interaction avec le public et la vie quotidienne

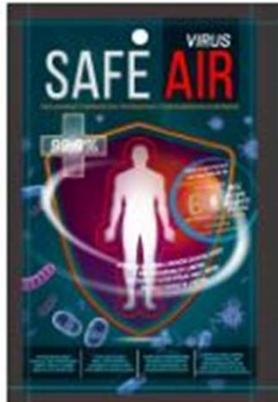


SAFE AIR

utilise Le ClO_2 un désinfectant anti microbial non toxique et reconnu par l'OMS (Organisation mondiale de la santé)

Le désinfectant au dioxyde de chlore est un désinfectant de haute efficacité reconnu au niveau international qui tue tous les micro-organismes, y compris les propagules bactériennes, les spores bactériennes, les champignons, les mycobactéries et les virus. Ces micro-organismes ne développent pas de résistance.

Le dioxyde de chlore a une forte capacité d'absorption et de pénétration dans la paroi cellulaire microbienne, peut oxyder efficacement l'enzyme contenant le thiol dans la cellule et peut rapidement inhiber la synthèse de la protéine microbienne pour détruire le micro organisme.



Test & Certificats

CTI 华测检测



Report No: HX000014824
Page: 1 of 5

Test Report

Report No. A2210172475101001

Page 1 of 4

Company Name ZHEJIANG LISHENG HEALTH TECHNOLOGY CO., LTD.
Address NO. 68, DEVELOPMENT AVENUE, BAIHUASHAN INDUSTRIAL ZONE, WUYI COUNTY, ZHEJIANG PROVINCE

The following sample(s) and sample information was/were submitted and identified by/on the behalf of the applicant

Sample Name Sterilizing card
Part No. Virus Block Out Robax
Sample Received Date May 10, 2021
Testing Period May 10, 2021 to May 20, 2021

Test Conducted:
As requested by the applicant. For details refer to next page(s).

MATERIAL SAFETY DATA SHEETS

Applicant :
Address :
Manufacturer :
Address :
SAMPLE INFORMATION

Sample name : Air sterilizer
Sample Model : N/A
Trademark : 牌贴超人

TEST INFORMATION
Receipt Date : 2020-03-26
Issue Date : 2020-03-31
Test Items : Material Safety Data Sheets

- REMARKS
- The test report is valid for above tested sample only and shall not be reproduced in part without written approval of the laboratory.
 - Sample State: Solid
 - Sample Package: Intact
 - Ambient Condition During Testing: 20 °C, 45% RH.

Tested by Guangyong Yang Reviewed by Wenjun Wang
Approved by Wenjun Wang Date May 20, 2021
Wenjun Wang
Technical Director
No. R195794498
Centre Testing Development Group Co., Ltd. Shunde Branch
Yongqiang Building, Section 2, No.8, East of Renqiu Avenue, Ronggui, Shunde District, Foshan, Guangdong, China

Tim Chen
Test/Witness Engineer
Approved & Authorized



Certificate of compliance

Certificate No. LST200468058R
Applicant Zhejiang Lisheng Health Technology Co., Ltd
Address 68 Kaifa Avenue, Baihuashan Industrial Zone, Wuyi County, Zhejiang Province
Manufacturer Zhejiang Lisheng Health Technology Co., Ltd
Address 68 Kaifa Avenue, Baihuashan Industrial Zone, Wuyi County, Zhejiang Province
Product Sterilization Card
Kod Udi-DI 330700400005675
M/N : VBO
Trademark : N/A
Test Standard ISO 16000-6:2011

The EUT described above has been consolidated by us and found in compliance with the council directive 93/42/EEG Annex II (EU) 2007/47/WE as last amended by Directive (EU) 2017/745. It is possible to use CE marking to demonstrate the compliance with this Directive. It is only valid in connection with the test report number A2210172475101001.

CE

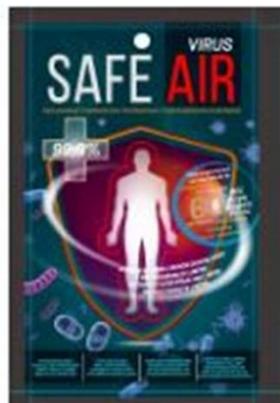
Manager
Issue Date: May 24, 2021



Zhejiang Lisheng Health Technology Co., Ltd
68 Kaifa Avenue, Baihuashan Industrial Zone, Wuyi County, Zhejiang Province



Nous consulter pour plus de détails



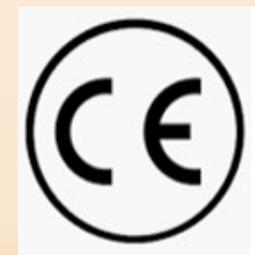
Notre formule permet de purifier l'air jusqu'à 60 jours et aide à protéger votre espace environnant.

Parfait pour les environnements intérieurs encombrés ou les situations à haut risque comme les avions, les trains, les voitures, les ascenseurs, les bureaux, les salles de conférence, les hôpitaux, d'autres zones fermées (écoles , cinémas, théâtres etc.)ou même dans votre intérieur.

La carte libère une concentration faible et contrôlée de ClO₂ pendant 60 jours, construisant ainsi un bouclier atmosphérique désinfectant pour assainir l'air qui vous entoure. Il a été prouvé que le ClO₂ est un désinfectant, un assainisseur , Le dioxyde de chlore élimine efficacement et en toute sécurité les virus, bactéries, microbes et autres maladies potentiellement mortelles transmissibles par l'air.

Le dioxyde de chlore n'est pas du chlore.

Considéré comme l'un des agents antimicrobiens les plus puissants, le dioxyde de chlore crée un dôme de protection qui vous aide à désinfecter l'air qui vous entoure contre les virus, les bactéries et les spores en suspension dans l'air. Une fois le badge ouvert, il commence à libérer du ClO₂ gazeux de manière continue et lente pendant une période pouvant aller jusqu'à 60 jours. De plus, comme il s'agit d'un agent oxydant, il désinfecte l'air contre les contaminants atmosphériques. La technologie de **Safe Air** permet d'assainir l'air pour le protéger contre la vie microbienne et virale.



ATTESTATION ANSE



Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
Direction des autorisations de mise sur le marché
14, rue Pierre et Marie Curie
94701 MAISONS-ALFORT CEDEX
ACI - COP-3-043
biocides@anses.fr



Courtesy translation

Pour faire valoir à qui de droit

Attestation administrative de déclaration d'un produit biocide sur le marché français

• Le produit SAFE AIR, a bien fait l'objet d'une déclaration auprès de l'Anses conformément à l'article L. 522-2 du code de l'environnement ;
• A la date du 23/03/2021, la substance active :
- DIOXYDE DE CHLORE (10049-04-4) - 0.0001 %

que vous avez déclarée fait partie du programme d'examen défini par le règlement (UE) 528/2012 pour le TPO2.

Par ailleurs, il est rappelé que la commercialisation doit se faire dans le respect des dispositions en vigueur.

En particulier, le produit doit :

- Etre étiqueté conformément aux dispositions de l'article 10 de l'arrêté du 19 mai 2004 ;
- Etre déclaré à l'INRS[1] à des fins de toxicovigilance.

Cette attestation est établie à la demande de BV Depot Stores - Dorpsstraat (WRB) 48 8840 Staden, pour faire valoir ce que de droit aux fins d'exportation du produit biocide.

Fait à Maisons-Alfort le

To whom it may concern

Administrative certificate for a biocidal product declared to be placed on the french market

• The product SAFE AIR, has been declared to ANSES, in compliance with the article L. 522-2 of the environmental code;

• At this day 23/03/2021, the active substance :
- DIOXYDE DE CHLORE (10049-04-4) - 0.0001 %

reported is indeed in the european review programme established by Regulation (EU) No 528/2012 for TPO2.

Furthermore, the placing on the market must be in compliance with regulatory provisions.

In particular, products shall be:

- labelled according to article 10 of the French order of 19th May 2004;
- declared to INRS[1] for poisoning surveillance.

This administrative certificate is issued at the request of BV Depot Stores - Dorpsstraat (WRB) 48 8840 Staden, to serve for export this biocidal product.

Established in Maisons-Alfort on

[1] Institut National de Recherche et de Sécurité (National Institute of Research and Security)
65 boulevard Richard Lenoir - 75011 Paris - France



Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
Direction des autorisations de mise sur le marché
14, rue Pierre et Marie Curie
94701 MAISONS-ALFORT CEDEX
ACI - COP-3-043
biocides@anses.fr



Paris, le 23/03/2021
BV Depot Stores
Dorpsstraat (WRB) 48
8840 Staden

Objet : Acceptation d'une télé-déclaration d'un produit biocide mis sur le marché en France

Madame, Monsieur,

Vous avez réalisé une déclaration pour le produit biocide : SAFE AIR en application de l'article L. 522-2 du code de l'environnement.

Votre demande n° DI-21-01692 a été acceptée par l'Anses. Elle est enregistrée sous le numéro d'inventaire : 67720.

L'acceptation de votre déclaration ne préjuge pas de la délivrance ultérieure d'une autorisation de mise sur le marché pour le produit SAFE AIR dans le cadre du règlement (UE) 528/2012. De plus, dans le cas des produits déclarés pour plusieurs types de produits (TP au sens du règlement (UE) 528/2012), et qui contiennent plusieurs substances actives biocides différentes, la validation de la déclaration ne préjuge pas de l'acceptation de toutes les combinaisons substances/types de produits lors de l'évaluation des dossiers d'autorisation de mise sur le marché.

Enfin, certaines substances actives ont fait l'objet de décisions de non approbation. La mise sur le marché pour les usages indiqués des produits les contenant est interdite douze mois après la publication des décisions. Il vous appartient de régulièrement vérifier que vos produits ne sont pas concernés.

Vous trouverez à toutes fins utiles une attestation administrative de déclaration de votre produit.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général
Roger GENET

Fiche de Données de Sécurité
selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

SAFE AIR

Numéro de la version: GH5 1.1 Date d'établissement: 23.03.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 **Identificateur de produit**
 Marque commerciale: SAFE AIR
 Numéro d'enregistrement (REACH): non pertinent (mélange)
 Identifiant unique de formulation (UFI): 8300-FGQ-8001-GAN2

1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 Utilisations identifiées pertinentes: Carte de désinfection de l'air
 Utilisations déconseillées: Non déterminées

1.3 **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 BV Depot Stores
 Depotstraat (WRB) 48
 8840 Guden
 Belgique
 Téléphone: +48 795 88 92 18
 e-mail: contact@yoursafeair.pl

1.4 **Numéro d'appel d'urgence**
 Service d'information d'urgence: Numéro ORFLA (NRS): + 33 (0)1 45 42 99 99 Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 **Classification de la substance ou du mélange**
 Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe ou catégorie de danger	Identifiant de danger (H)
2.1.4	matière solide comburant	2	Ox. Sol. 2	H272
3.1.0	toxique aqué (solide)	4	Aquic. Tox. 4	H302
3.1.0	toxique aqué (liquide)	3	Aquic. Tox. 3	H311
3.2	corrosion aqué/irritation cutanée	1B	Skin Cor. 1B	H314
3.3	lésion oculaire grave/irritation des yeux	1	Eye Dam. 1	H318
3.9	toxique spécifique pour certains organismes aquatiques - exposition répétée	2	STOT RE 2	H373

Pour le texte intégral des abréviations voir le RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement
 Corrosion cutanée provoquée des lésions oculaires irréversibles, telles qu'une raie visible au travers de l'épiderme et dans le derme. Des effets néfastes ou immédiats sont à craindre après une exposition de courte ou de longue durée.

2.2 **Éléments d'étiquetage**

Fiche 6: EKOTOXCONS 007414 SDC-02 Page 1 / 15

Fiche de Données de Sécurité
selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

SAFE AIR

Numéro de la version: GH5 1.1 Date d'établissement: 23.03.2021

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon 1272/2008/CE	Notes
chlorure de sodium	No CAS: 7700-10-9 No CE: 231-838-4	10 - 28	Ox. Sol. 1 / H271 Aque. Tox. 2 / H311 Aque. Tox. 2 / H313 Skin Cor. 1B / H314 Eye Dam. 1 / H318 STOT RE 2 / H373 Aquatic. Acute 1 / H400 Aquatic. Chronic 2 / H412 EUH052 EUH071	
chlorure de sodium	No CAS: 10044-02-4 No CE: 233-140-8	10 - 28	Eye Irrit. 2 / H319	

Composants dangereux: Limite de concentration, Facteur M, ETA

Nom de la substance	Limite de concentration spécifique	Facteur M	ETA	Valeurs d'exposition
chlorure de sodium	-	-	284 mg/kg 134 mg/kg	oral cutané

Pour le texte intégral des abréviations voir le RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 **Description des mesures de premiers secours**

Notes générales
 Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couverte. Appeler immédiatement une ambulance ou le 112. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation
 Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané
 Laver la peau avec de l'eau et du savon ou un détergent doux. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact oculaire
 L'exposition est peu probable en raison de la forme physique du produit. En cas de contact avec la poudre: Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les yeux ouverts et rincer abondamment les yeux pendant 15 minutes à l'eau courante. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion
 L'exposition est peu probable en raison de la forme physique du produit. En cas d'ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau (également si la personne est inconsciente). Appeler immédiatement un médecin.

4.2 **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
 Description des symptômes connus après exposition, le cas échéant - consulter la rubrique 11.

4.3 **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
 Traiter symptomatiquement.

Fiche de Données de Sécurité
selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

SAFE AIR

Numéro de la version: GH5 1.1 Date d'établissement: 23.03.2021

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- Mention d'avertissement: danger

- Pictogrammes: GHS05, GHS06, GHS07, GHS08

- Mentions de danger: H272, H302, H311, H314, H373

- Conseils de prudence: P102, P210, P220, P303+P361+P353, P305+P351+P338, P501

- Informations additionnelles sur les dangers: EUH052, Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

- Composants dangereux pour l'étiquetage: chlorure de sodium

2.3 **Autres dangers**
 Il n'y a aucune information additionnelle.
 Résultats des évaluations PBT et vPvB: Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 **Substances**
 Non pertinent (mélange)

3.2 **Mélanges**

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon 1272/2008/CE	Notes
Zaolite	No CAS: 1318-02-1 No CE: 216-283-8	80 - 78	STOT SE 3 / H336	

Fiche 6: EKOTOXCONS 007414 SDC-02 Page 2 / 15

Fiches de données de sécurité

Fiche de Données de Sécurité
selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

SAFE AIR

Numéro de la version: GH5 1.1

Date d'établissement: 23.03.2021

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Le produit n'est pas inflammable. Définir les moyens d'extinction en fonction d'un incendie à proximité.

Moyens d'extinction appropriés

Eau, Mousse, Poudre ABC, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut exploser en mélange avec des matières combustibles. Propriété comburante.

Produits de combustion dangereux:

Le produit n'est pas combustible. La décomposition thermique peut produire: Chlore (Cl₂), Dioxyde de chlore

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Les équipements de lutte contre l'incendie doivent être suffisamment formés et équipés d'un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) et de vêtements de protection complète. Utiliser un système de pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients exposés au feu.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer toutes les sources d'ignition.

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/boues/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Ramasser mécaniquement.

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Ramasser mécaniquement. Laver avec une grande quantité d'eau.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matière incompatible: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

Fiche de Données de Sécurité
selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

SAFE AIR

Numéro de la version: GH5 1.1

Date d'établissement: 23.03.2021

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Non requis dans des conditions normales d'utilisation.

Protection de la peau

- Protection des mains

Non requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas de travail prolongé avec le produit: Porter des gants de protection.

- Mesure de protection diverse

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Non requis dans des conditions normales d'utilisation.

Risques thermiques

Ne s'applique pas.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	solide
Couleur	blanc
Odeur	presque inodore
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Inflammabilité	non combustible
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé
Point d'éclair	ne s'applique pas
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé
Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	10 (en solution aqueuse: 10 % m, 20 °C)
Viscosité cinématique	non pertinent
Solubilité(s)	non déterminé
Coefficient de partage	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non pertinent (inorganique)

Fiche de Données de Sécurité
selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

SAFE AIR

Numéro de la version: GH5 1.1

Date d'établissement: 23.03.2021

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.

- Manipulation de substances ou de mélanges incompatibles

Ne pas mélanger avec des accélérateurs de peroxyde et des réducteurs. Ne pas mélanger avec des acides.

- Conserver à l'écart de

Matériau absorbant organique, Pâte à papier/capier

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conservez à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Protéger contre le gel, le feu et la lumière directe du soleil.

Gérer les risques associés

- Risques d'inflammabilité

Ni huile, ni graisse sur les robinets et raccords. Assurer un accès facile aux mesures de lutte contre l'incendie sur le lieu d'utilisation et de stockage.

- Substances ou mélanges incompatibles

Tenir à l'écart des vêtements/matériaux combustibles. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Noms de l'agent	No CAS	Identificateur	VME (ppm)	VME (mg/m ³)	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m ³)	VP (ppm)	VP (mg/m ³)	Méthode	Source
FR	dioxyde de chlore	10049-04-4	VME	0,1	0,3	0,3	0,8				INRS

Mention

VLCT: valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme); valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME: valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme); mesure ou calculée par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP: valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Fiche de Données de Sécurité
selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

SAFE AIR

Numéro de la version: GHS 1.1

Date d'établissement: 23.03.2021

Pression de vapeur	non déterminé
--------------------	---------------

Densité et/ou densité relative

Densité	non déterminé
---------	---------------

Caractéristiques des particules

	il n'existe pas de données disponibles
--	--

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvants	0 %
--------------------	-----

Teneur en matières solides	98 %
----------------------------	------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le mélange contient une (des) substance(s) réactive(s). Propriété comburante.

10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression. Se décompose lentement dans l'air avec libération de dioxyde de chlore.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

dangereux/réactions dangereuses avec: cyanures, réducteurs, poudre de métaux, composés d'ammonium.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5 Matières incompatibles

Matières combustibles, Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du versement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Toxicité aiguë

Noof en cas d'ingestion. Toxique par contact cutané.

Fiche de Données de Sécurité
selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

SAFE AIR

Numéro de la version: GHS 1.1

Date d'établissement: 23.03.2021

- Estimation de la toxicité aiguë (ETA)
Oral
Cutané

- Toxicité aiguë des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Vie de l'exposant	ETEs	Valeur	Espace
Zeolite	1318-02-1	oral	LD50	>2.000 ^(M) kg	rat
Zeolite	1318-02-1	cutané	LD50	>2.000 ^(M) kg	lapin
chlorure de sodium	7788-19-2	oral	LD50	284 ^(M) kg	rat
chlorure de sodium	7788-19-2	cutané	LD50	>2.000 ^(M) kg	lapin
chlorure de calcium	10043-62-4	oral	LD50	2.120 ^(M) kg	rat
chlorure de calcium	10043-62-4	cutané	LD50	>6.000 ^(M) kg	lapin

Corrosion/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

En cas de contact avec les yeux:

Irritation, Déchirure, Yeux brûlants, Lésions des tissus oculaires

En cas d'inhalation:

Inhalation de poussières peut irriter les voies respiratoires

En cas de contact avec la peau:

Irritation, Rougeur et douleur. Provoque des brûlures

11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information supplémentaire.

Fiche de Données de Sécurité
selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

SAFE AIR

Numéro de la version: GHS 1.1

Date d'établissement: 23.03.2021

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

Toxicité aquatique (aiguë)

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	ETEs	Valeur	Explicite	Durée d'exposition
Zeolite	1318-02-1	EC60	2.808 ^(M) l	invertébrés aquatiques	24 h
Zeolite	1318-02-1	EC60	16 ^(M) l	algues	96 h
Zeolite	1318-02-1	NOEC	>680 ^(M) l	poisson	96 h
chlorure de sodium	7788-19-2	LC50	106 ^(M) l	poisson	96 h
chlorure de sodium	7788-19-2	EC60	<1 ^(M) l	daphnie	48 h
chlorure de sodium	7788-19-2	EC60	0,62 - 1,26 ^(M) l	algues	72 h
chlorure de calcium	10043-62-4	LC50	4.630 ^(M) l	poisson	96 h
chlorure de calcium	10043-62-4	LC50	2.400 ^(M) l	invertébrés aquatiques	48 h
chlorure de calcium	10043-62-4	EC60	2.800 ^(M) l	algues	72 h
chlorure de calcium	10043-62-4	EC60	>4.000 ^(M) l	algues	72 h
chlorure de calcium	10043-62-4	NOEC	2.000 ^(M) l	invertébrés aquatiques	48 h
chlorure de calcium	10043-62-4	croissance (CEBx) 20%	1.000 ^(M) l	algues	72 h

Toxicité aquatique (chronique)

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	ETEs	Valeur	Explicite	Durée d'exposition
Zeolite	1318-02-1	EC60	680 ^(M) l	invertébrés aquatiques	21 d
Zeolite	1318-02-1	NOEC	>68,7 ^(M) l	poisson	30 d
Zeolite	1318-02-1	LOEC	100 ^(M) l	invertébrés aquatiques	21 d
Zeolite	1318-02-1	croissance (CEBx) 10%	330 ^(M) l	micro-organismes	16 h
chlorure de calcium	10043-62-4	EC60	900 ^(M) l	invertébrés aquatiques	21 d
chlorure de calcium	10043-62-4	LC50	920 ^(M) l	invertébrés aquatiques	21 d
chlorure de calcium	10043-62-4	NOEC	230 ^(M) l	poisson	28 d
chlorure de calcium	10043-62-4	LOEC	860 ^(M) l	poisson	28 d
chlorure de calcium	10043-62-4	croissance (CEBx) 16%	320 ^(M) l	invertébrés aquatiques	21 d

Fiche de Données de Sécurité
selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

SAFE AIR

Numero de la version: GHS 1.1

Date d'établissement: 23.03.2021

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Dangers pour l'environnement	oui (dangereux pour le milieu aquatique)
Étiquette(s) de danger	5.1
Quantités exemptées (EQ)	E2
Quantités limitées (LO)	2,5 kg

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/legislation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions permanentes de l'Union européenne (UE)

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/04 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.

Restrictions selon REACH, Annexe XVII

aucun des composants n'est énuméré

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

aucun des composants n'est énuméré

Directive Seveso

- H2 - - TOXICITÉ AIGUE

Des exigences relatives au seuil bas: 50
Des exigences relatives au seuil haut: 200

P8 - LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS

Des exigences relatives au seuil bas: 50
Des exigences relatives au seuil haut: 200

E1 - Dangereux pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1

Des exigences relatives au seuil bas: 100
Des exigences relatives au seuil haut: 200

Règlement 106/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

aucun des composants n'est énuméré

Directive-cadre sur l'eau (DCE)

Nom de la substance	No CAS	Exempté dans	Remarques
chlorure de sodium		A)	

Légende
A) Liste indicative des principaux polluants

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées. L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour le mélange.

Fiche de Données de Sécurité
selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

SAFE AIR

Numero de la version: GHS 1.1

Date d'établissement: 23.03.2021

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN	5.1
IMDG-Code	5.1
OACI-IT	5.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN	II
IMDG-Code	II
OACI-IT	II

14.5 Dangers pour l'environnement

dangereux pour le milieu aquatique
Matières dangereuses pour l'environnement (environnement aquatique)
chlorite de sodium

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires

Code de classification	O2
Étiquette(s) de danger	5.1, poison et air
Dangers pour l'environnement	oui (dangereux pour le milieu aquatique)
Quantités exemptées (EQ)	E2
Quantités limitées (LO)	1 kg
Catégorie de transport (CT)	2
Code de restriction en tunnels (CRT)	E
Numéro d'identification du danger	50

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Polluant marin	oui (dangereux pour le milieu aquatique) (sodium chlorite)
Étiquette(s) de danger	5.1, poison et air



Dispositions spéciales (DS)

Dispositions spéciales (DS)	-
Quantités exemptées (EQ)	E2
Quantités limitées (LO)	1 kg
EmS	F-H, S-O
Catégorie de rangement (stowage category)	A
Groupe de séparation	5 - Chlorites

Fiche de Données de Sécurité
selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

SAFE AIR

Numero de la version: GHS 1.1

Date d'établissement: 23.03.2021

Biodégradation

Non applicable - contient des substances inorganiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

On ne s'attend pas à ce que le mélange ou ses composants soient capables de bioaccumulation.

Potential de bioaccumulation des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	FC	Log K _{OW}	BIOBIOCCO
chlorite de sodium	7766-19-2		<-2,7	

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est énuméré.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le contenu/récepteur dans une installation autorisée de traitement des déchets.

Informations pertinentes pour le traitement des déchets

La mise en décharge.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des contenants/emballages

Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN	UN 1496
IMDG-Code	UN 1496
OACI-IT	UN 1496

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	CHLORITE DE SODIUM
IMDG-Code	SODIUM CHLORITE
OACI-IT	Sodium chlorite

Fiche de Données de Sécurité
selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

SAFE AIR

Numéro de la version: GH5 1.1

Date d'établissement: 23.03.2021

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Abc.	Description des abréviations utilisées
Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADR/RID/ADN	L'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/voie de navigation intérieure (ADR/RID/ADN)
Aquatic Acute	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu
Aquatic Chronic	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DBO	Demande Biochimique en Oxygène
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA DGR)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). Le CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (ex. sur la croissance) au cours d'une période donnée
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
E-C50	■ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50), soit du taux de croissance (CE50) par rapport au témoin
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
facteur M	Un facteur de multiplication. Il est appliqué à la concentration d'une substance classée comme dangereuse pour le milieu aquatique, toxicité aiguë de la catégorie 1 ou toxicité chronique de la catégorie 1, et qui est allée pour obtenir, grâce à la méthode de la somme, la classification d'un mélange dans lequel la substance est présente
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
IMDG-Code	International Maritime Dangerous Goods Code
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) (http://www.inrs.fr/accueil/produits/medias/technique/doi/publications.htm?ref=INRS-ED120984)
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

SAFE AIR

Numéro de la version: GH5 1.1

Date d'établissement: 23.03.2021

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Noif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H338	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Noif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils relatifs à la formation

Recommandations pour la formation: Les travailleurs doivent être informés sur les risques de manipulation ainsi que des exigences de protection de la santé et de l'environnement.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

SAFE AIR

Numéro de la version: GH5 1.1

Date d'établissement: 23.03.2021

Abc.	Description des abréviations utilisées
LD50	Lethal Dose 50 % (dose létale 50 %): la DL50 correspond à la dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50 % au cours d'une période donnée
LOEC	Lowest Observed Effect Concentration (concentration efficace la plus faible observée)
log KOW	n-Octanol/eau
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
NOEC	No Observed Effect Concentration (concentration sans effet observé)
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OACIT	Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses)
Ox. Sol.	Matière solide comburante
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	'Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques' développé par les Nations unies
Skin Cor.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges.
Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

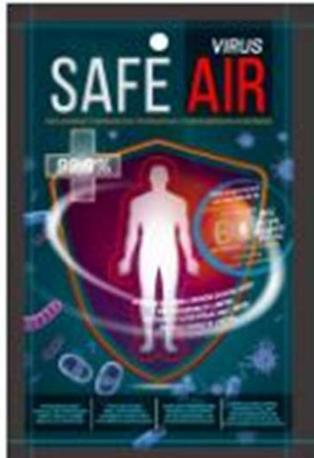
Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.
Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).



FONCTIONNEMENT

Le dioxyde de chlore ClO_2 en tant que désinfectant a l'avantage de réagir directement avec la paroi cellulaire des agents pathogènes. Cette réaction ne dépend pas du temps de réaction ou de la concentration. Contrairement aux désinfectants non oxydants, le dioxyde de chlore tue les agents pathogènes même lorsqu'ils sont inactifs. Par conséquent, la concentration de dioxyde de chlore nécessaire pour tuer efficacement les agents pathogènes est inférieure à celle des désinfectants non oxydants.



Le gaz ClO_2 a été utilisé par l'industrie des soins de santé pour stériliser les salles, les comptoirs, les équipements de laboratoire, les équipements médicaux et autres outils. Le ClO_2 est utilisé par les hôpitaux, les centres médicaux, les cabinets médicaux, la chirurgie, l'industrie fruitière, l'industrie de l'embouteillage, la restauration, les cuisines et toutes les autres industries où une désinfection est nécessaire. Le ClO_2 est également utilisé pour aider à éliminer la bactérie Legionella .



Enregistrement Centre anti poison

Submission status: Succeeded 

Dossier type:	CLP Poison centres notification	Submitted by:	Andrzej Cisek
Submission number:	RAJ174717-41		BV Depot Stores
Submitted IUCLID version:	6_3		ECHA-65c6c500-d73b-47b1-b02a-c3f21e95d493

Submission information	Recipients (Member States - market placement)
PCN number 427757f1-796a-4f75-b4f5-cb073db7400b	France
Mixture name	SAFE AIR
Dossier name	SAFE AIR
Dossier UUID	0655609c-a35d-4cbd-ab6a-3d22e171bfd0
File name	PCN_EKOTOXCONS 007414_BV Depot Stores(1)...
Reason for submission	Initial notification
Type of submission	

Product information	Submission events
Use type	Consumer
Name(s)	SAFE AIR
Identifier(s)	8300-F0GQ-8001-GAN2
	25/03/2021 09:36 Dossier submitted
	25/03/2021 11:19 Dossier passed validation checks
	25/03/2021 11:19 Dossier received by FR

Submission history

PCN number	427757f1-796a-4f75-b4f5-cb073db7400b
25/03/2021 09:36	RAJ174717-41 
25/03/2021 10:23	RAJ817750-26 



Fonction du produit : Désinfecte les micros organismes tels **que les virus, les germes et les moisissures dans l'air ,dégrade les substances nocives , élimine les odeurs désagréables, inhibe la transmission des virus .**

Champs d'application : Espaces fermés : écoles, hôpitaux, bureaux, hôtels, intérieurs , voitures etc. .

SAFE AIR peut être utilisé en particulier par les travailleurs de la santé, les personnes dans les écoles, les maisons de soins infirmiers et les lieux de travail , les entreprises , les voyageurs, etc.

La zone de couverture est de 1 à 2 mètres de rayon.

Précautions :

Évitez le contact direct avec votre peau

Ne pas utiliser pendant le sommeil ou l'exercice physique pour éviter une ingestion accidentelle.

Dans un environnement à forte circulation d'air ou à l'extérieur, l'effet peut être réduit.

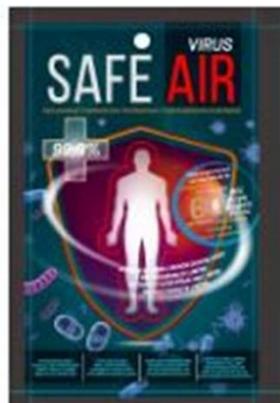
Retirez immédiatement si vous ressentez des effets secondaires (picotements , rougeurs cutanées ou oculaires ..)

Évitez tout contact avec l'eau.

Conserver dans un endroit sec et frais.

Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et ne pas utiliser trop près d'une source de chaleur.





Mode d'emploi :

Ouvrez la pochette extérieure en aluminium.

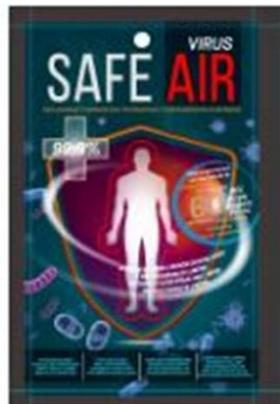
Sortez le cordon et la carte de désinfection de l'air au dioxyde de chlore de la pochette en aluminium.

Fixez le cordon ou la pince au trou supérieur de la carte de désinfection de l'air au dioxyde de chlore.

Accrochez la carte de désinfection munie de son cordon autour du cou de l'utilisateur , ou fixer la pince à une poche.

Efficace pendant 60 jours après ouverture





LST Shenzhen LST Technology Co., Ltd. Report No.: LST200568067RR

RoHS Consolidated Test Report

Notes:

1. mg/kg ppm
2. N.D.= Not Detected<MDL
3. MDL= Method Detection Limit
4. --= No Testing
5. When Cr(VI) in a sample is detected below the 0.10 µg/cm² LOQ (limit of quantification), the sample is considered to be negative for Cr(VI). Since Cr(VI) may not be uniformly distributed in the coating even within the same sample batch, a "grey zone" between 0.10 µg/cm² and 0.11 µg/cm² has been established as "inconclusive" to reduce inconsistent results due to unavoidable coating variations. In this case, additional testing may be necessary to confirm the presence of Cr(VI). When Cr(VI) is detected above 0.11 µg/cm², the sample is considered to be positive for the presence of Cr(VI) in the coating layer. unavoidable coating variations may influence the determination before run on site age conditions and production date of the tested sample is unavailable and thus Cr(VI) results represent status of the sample at the time of testing.

Test Process:

1. Test for Cd/Pb Content

```

    graph LR
      A[Weigh sample and Place on a conical flask] --> B[Add digestion reagent]
      B --> C[Digest samples on hot plate]
      C --> D[Transfer the digestive solution into a volumetric flask]
      D --> E[Make up with deionized water]
      E --> F[Analyze by ICP-OES]
  
```

LST Shenzhen LST Technology Co., Ltd. Report No.: LST200568067RR

RoHS Consolidated Test Report

4. Test for DBP, BBP, DEHP, DIBP, PBB, PBDE Content

```

    graph LR
      A[Cutting / Preparation] --> B[Weigh sample]
      B --> C[Sample solvent extraction]
      C --> D[Concentration / Dilution of extracted solution]
      D --> E[Filtration]
      E --> F[Analyze by GC-MS]
  
```

LST Shenzhen LST Technology Co., Ltd. Report No.: LST200568067RR

RoHS Consolidated Test Report

Sample Description:

No.	Description	Name
1	Plastic	Blue Plastic
2	Plastic	White Plastic
3	Rubber	Transparent Rubber

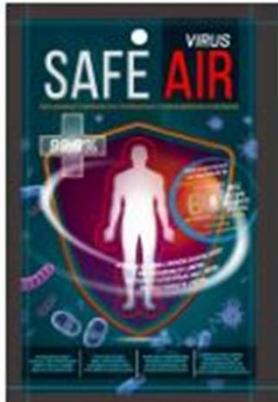
Test Results:

Test Item(s)	No.1	No.2	No.3
Cadmium (Cd)	N.D.	N.D.	N.D.
Lead (Pb)	N.D.	N.D.	N.D.
Mercury (Hg)	N.D.	N.D.	N.D.
Hexavalent Chromium (Cr(VI))	N.D.	N.D.	N.D.
PBBs	N.D.	N.D.	N.D.
PBDEs	N.D.	N.D.	N.D.
Dibutyl Phthalate (DBP)	N.D.	N.D.	N.D.
Butyl benzyl phthalate (BBP)	N.D.	N.D.	N.D.
Di-(2-ethylhexyl) Phthalate(DEHP)	N.D.	N.D.	N.D.
Diisobutyl phthalate (DIBP)	N.D.	N.D.	N.D.
Di-(2-ethylhexyl) Phthalate(DEHP)	N.D.	N.D.	N.D.
Diisobutyl phthalate (DIBP)	N.D.	N.D.	N.D.

Extraits des Résultats des tests:

Bacillus subtilis black variant ATCC 9372, Taux de stérilisation >99,99%
 Candida albicans ATCC 10231, Taux de stérilisation >99,99%
 Aspergillus niger ATCC 16404, Taux de stérilisation >99,99%
 Staphylococcus aureus ATCC 6538, Taux de stérilisation >99,99%
 Virus de la grippe A H1N1 A/PR8/34, Taux de stérilisation >99,99%





Prix détaillants préconisé.

Votre badge personnel de désinfection de l'air à partir de seulement **0,17ct d'euros** par jour est un dispositif de désinfection avancé, qui aide à assainir l'air autour de vous en répandant un bouclier atmosphérique de dioxyde de chlore stabilisé faiblement concentré, l'un des meilleurs agents contre la vie microbienne

LES TARIFS DISTRIBUTEURS SONT TRANSMIS SUR DEMANDE





DISTRIBUTION :



-- **Yael DAHAN SELECTION FRANCE:**



+ 33 6 69 79 07 70

joelledahan@me.com

<http://yoursafeair.com>